

Alexandre STEIN
2 rue de Sèvres
91540 Mennecey
Tél et Fax 01 64 99 85 85
e-mail : steina@club-internet.fr

Me David HALLIER
19 rue du 1^{er} Septembre
BP 2875
41028 BLOIS CEDEX

Objet : Liquidation et partage des successions et communautés pour STEIN-BURD
Référence : Votre lettre du 11.01.05

le 26 janvier 2005,

Monsieur,

Afin d'accélérer le règlement dès votre première réunion,
veuillez trouver ci-joint copies de pièces et éléments, suivant bordereau d'accompagnement.

Je me permets d'attirer particulièrement votre attention sur la possibilité de liquider, dès le 25.02.05, un compte courant bancaire de 500 000 €, incontestable mais ignoré par les décisions de justice du 30.10.01 et 15.05.03, et ainsi, notamment, mettre un terme aux dernières démarches particulièrement abusives et dommageables des consorts STEIN résumées dans les éléments 9 à 11 joints.

En effet, je confirme que, depuis le 26.04.04, j'ai autorisé les consorts STEIN à procéder à une saisie attribution, entre les mains du notaire liquidateur désigné par le Tribunal, de sommes liquides qui doivent me revenir immédiatement, plus de 5 fois supérieures à leurs créances judiciaires pour le règlement desquelles ils exigent au contraire la saisie vente de mes biens non liquides.

Je me tiens à votre entière disposition pour répondre immédiatement à toutes vos demandes afin de faciliter votre mission, dans le respect de la règle de base du contradictoire (1).

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées,

1 Les représentants des consorts STEIN ont déjà eu toutes les pièces et éléments joints. Ils sont également parfaitement informés de la possibilité du règlement prioritaire que je me permets de vous proposer, puisque cette possibilité a été, notamment, mon argument principal devant le Juge de l'exécution.
Par contre, de mon côté,
- je n'ai pas eu copie de la lettre adressée par la Chambre des Notaires à l'avocat des consorts STEIN pour qu'il « demande une ordonnance au Tribunal afin de *remplacer* (Me PAVY) »,
- cet avocat a refusé, à plusieurs reprises, de me communiquer « la lettre de la Chambre des Notaires du 07.09.04 » jointe à l'appui de sa demande du 25.10.04, ce qui m'a empêché de faire, en temps utile, des observations au Tribunal sur la « *demande de (dessaisissement)* » de Me PAVY qui m'a été indiquée par la lettre du 01.10.04 de la Chambre des Notaires alors que, d'après sa lettre du 09.11.04 au Président de la Chambre des Notaires, Me PAVY « *(n'a) jamais été sollicité* ».

Liste des pièces et éléments remis le 25.01.05 par M. Alexandre STEIN à Me David HALLIER

concernant la définition de l'ensemble de la mission du notaire liquidateur

1-	1 ^{ère} pièce de la procédure : PV de difficultés notarié	22.04.96	8 pages
2-	ordonnance de mise en état et exécution provisoire du TGI de Blois	30.10.01	11 pages
3-	jugement au fond en première instance du TGI de Blois	15.05.03	17 pages
4-	lettres des consorts STEIN des 11.03 et 04.05.04 à Me PAVY et des réponses de M. Alexandre STEIN des 26.03 et 17.05.04,		8 pages,
5-	lettre de M. Alexandre STEIN au Président de la Chambre des Notaires la 1 ^{ère} page reprend les dispositifs des pièces 2 et 3, la 2 ^e page résume les lettres référencées ci-dessus en 4,	24.09.04	2 pages

concernant les sommes incontestées dont la liquidation est possible dès la 1^{ère} réunion

6-	justificatif de taxe par l'expert judiciaire	26.03.98	2 pages
7-	acte de donation d'une maison et d'un compte titres enregistré	03.10.88	18 pages,
8-	situations du compte titres indivis et du compte chèques associé	31.12.03	2 pages,
9-	commandement avant saisie vente à la demande des consorts STEIN	22.04.04	2 pages
10-	lettre de M. Alexandre STEIN à l'avocat qui s'est chargé de la vente de la maison	26.01.05	2 pages
11-	lettre de M. Alexandre STEIN à l'huissier mandaté par les consorts STEIN	26.01.05	2 pages